

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
4 avril 2019**

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 11

Procurations de vote : 8

Convocation faite et affichée le : 29 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Gilles AUGER, Fabienne BARBEY, Jean-François CLAUDE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON, Thierry HELIE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Adèle AUBAUD donne pouvoir à Fabienne BARBEY, Gilbert DOUCET donne pouvoir à Gilbert LARSONNEUR, Christelle FOLLIOUOT donne pouvoir à Thierry HELIE, Yolande JORE donne pouvoir à Guy LEPETIT, Nathalie VALLOGNES donne pouvoir à Gilles AUGER, Paul LECERF donne pouvoir à Gilbert PELLETIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE donne pouvoir à Jean-François CLAUDE, Annie MOTTIER donne pouvoir à Jean LEPETIT.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Thierry HELIE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

19) Traversées Tatihou – Signature d’une convention et attribution d’une subvention

Monsieur le Maire informe que le Président du Conseil Départemental a transmis un projet de convention de partenariat entre le département de la manche et la ville de Saint-Vaast-la-Hougue pour l'organisation du festival les Traversées Tatihou.

Un soutien financier à hauteur de 10 000 € est demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le projet de convention de partenariat entre le département de la manche et la ville de Saint-Vaast-la-Hougue pour l'organisation du festival les Traversées Tatihou.
- **Attribue** une subvention de 10 000 € au Conseil Départemental pour l’organisation de cette manifestation.

- *Monsieur Gilles Auger tient à remercier l'entreprise Maestelloto, et plus particulièrement son chef de chantier, pour les travaux de voirie qui ont été réalisés sur les quais. En effet, les délais ont été respectés, les travaux bien exécutés et il n'y a pas eu de bug de circulation à déplorer.*

Monsieur le Maire ajoute que le marquage au sol sera fait d'ici trois semaines pour respecter le temps de séchage de l'enrobé.

- *Monsieur Gilles Auger précise que la commission d'appel d'offres du Conseil Départemental s'est réunie le 2 avril dernier pour choisir l'architecte qui réalisera le futur comptoir maritime mais que pour l'instant le résultat ne peut pas être divulgué.*

La séance est levée à 00h25.

Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- *date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;*
- *date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- *à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

Par ailleurs, le présent compte-rendu est susceptible de recours dans les mêmes conditions.

**Le Maire,
Jean LEPETIT**



**Le Secrétaire de Séance,
Thierry HELIE**

